

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 18

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Étaient présents :

Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlène, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PASQUEREAU Johann

Numéro interne de l'acte : D06\_10\_2024

**Objet : AUTORISATION DE LA COMMUNE POUR LA CONTRACTION DE DEUX EMPRUNTS PAR LE CCAS DE SEVREMONT POUR L'EHPAD NOTRE DAME DE LORETTE ET OCTROI DE LA GARANTIE D'EMPRUNT**

Monsieur le Maire indique que le CCAS de Sèvremont souhaite contracter deux emprunts pour l'EHPAD Notre Dame de Lorette dans le cadre de ses travaux de restructuration :

- Un emprunt de 180 000 € sur 10 ans à taux fixe ou variable pour financer l'achat de mobilier et de signalétique,
- Un prêt relais de 400 000 € sur 2 ans.

Il rappelle que, conformément à l'article L 2121-34 du code général des collectivités territoriales, « *les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal* ». Par ailleurs, plusieurs établissements bancaires souhaiteraient que la commune apporte sa garantie sur ces deux emprunts.

Dans l'attente des propositions définitives, Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe :

- Pour la contraction de ces deux emprunts selon les indications ci-dessus et à un taux maximum de 4%
- Pour l'octroi de la garantie de la commune sur ces deux derniers

Il précise qu'une autre délibération sera soumise à l'approbation du conseil municipal quand les propositions définitives des établissements bancaires auront été transmises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Johann PASQUEREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

